

Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'examiner la gestion et les comptes 2025 de la Commune de Denges

Personnes présentes

Membre	07.05.2026	12.05.2026
M. Yan Borboën	X	X
M. Alan Carleton	X	X
M. Raphaël Conus	Excusé	X
Mme Catherine Jaquier	X	X
M. Joseph Lasser	X	X
M. Pierre-Yves André (Supp)	X	Excusé

1 Comptes-rendus des séances

1.1 Séance du 7 mai 2026

La Commission gestion-finances a :

- étudié les mini-PV des séances de la Municipalité de l'année 2025 ;
- étudié les comptes communaux 2025 ;
- étudié le rapport de gestion 2025 ;
- étudié les comptes de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges ;

et établi les questions à adresser à la Municipalité.

1.2 Séance du 12 mai 2026

La Commission a reçu Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances, qui a répondu aux questions adressées à la Municipalité sur les comptes et le rapport de gestion. Lors de la même séance, la Commission a également étudié les pièces comptables et le livre de caisse, étudié le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2025 et finalisé le présent rapport pour le Conseil communal.

2 Remarques en préambule

Les questions ainsi que les réponses de la Municipalité sont annexées au rapport et ne seront pas lues lors de la séance du Conseil.

3 Rapport de la Commission gestion-finances

3.1 Comptabilité et livre de caisse 2025

Après avoir :

- examiné les pièces comptables ainsi que le livre de caisse ;
- contrôlé par sondage aléatoire l'enregistrement de 30 écritures comptables ;
- analysé le rapport de l'auditeur relatif aux comptes communaux 2025 ;
- consulté et vérifié les comptes des établissements primaire et secondaire de Préverenges ;

La Commission n'a pas relevé d'éléments qui permettraient de conclure que la tenue de la comptabilité ne serait pas conforme. Elle constate également que tous les documents requis ont été mis à disposition.

3.2 Comptes communaux 2025

Les comptes de la commune bouclent avec un excédent de revenus de CHF 798'123 (2024 : CHF 274'800) alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 70'100.

Cet écart positif résulte principalement de recettes fiscales excédant les prévisions, notamment celles provenant des transactions immobilières. Les droits de mutation et les gains immobiliers atteignent CHF 1,42 million.

À l'inverse, les revenus provenant des personnes morales sont en baisse par rapport à 2024. Cette diminution s'explique essentiellement par un report de taxations et n'est pas liée à des départs d'entreprises. Il s'agit donc d'un effet conjoncturel plutôt que structurel.

La Municipalité a profité de ce résultat exceptionnel pour effectuer des amortissements budgétaires et extrabudgétaires (réaménagement de la place de jeux et l'étude technique pour le Collège de la Crosette).

L'excédent de l'exercice de CHF 798'123 sera attribué au capital. La Commission relève que, compte tenu de l'introduction au 1er janvier 2027 du modèle comptable harmonisé MCH2, l'alimentation de la réserve « Investissements futurs » ne sera plus possible, ce qui justifie l'affectation intégrale de l'excédent au capital.

3.3 Charges et revenus de fonctionnement

Le total des charges et le total des revenus s'élèvent à CHF 10.1 Mio. La marge avant amortissements et attributions aux réserves se monte à CHF 1.5 Mio, ce qui constitue une cuvée exceptionnelle.

Les charges de fonctionnement sont globalement bien maîtrisées. La Commission relève cependant le poids très important des charges supra communales : prévoyance sociale cantonale (CHF 2.5 Mio), sécurité sociale (CHF 3.25 Mio) et transports publics (CHF 793'802).

3.4 Péréquation intercommunale (NPIV) et prévoyance sociale

L'exercice 2025 marque l'introduction du nouveau système péréquatif (NPIV). La charge de péréquation passe de CHF 1.66 Mio (2024) à CHF 0.91Mio (2025), tandis que le retour s'élève à CHF 574'960, auxquels s'ajoute un décompte final de CHF 47'400.80.

La facture cohésion sociale, principal poste représentant la prévoyance sociale cantonale, est passée de CHF 1'294'298 en 2024 à CHF 1'795'363 en 2025, soit une hausse notable de CHF 501'065. Cette augmentation des charges sociales est cependant largement compensée par la diminution importante de la charge péréquative, qui a baissé de CHF 756'928, expliquant ainsi pourquoi l'ensemble des charges supra communales reste globalement stable entre 2024 et 2025. Cette stabilité des charges supra communales était prévue et budgétée, bien que leur répartition dans les comptes diffère de celle initialement envisagée.

La Commune de Denges, à cause d'une capacité fiscale par habitant inférieure à la moyenne cantonale, bénéficie pleinement du mécanisme de solidarité instauré par la nouvelle NPIV. Ce système prévoit une compensation financière correspondant à 80 % de la différence entre la capacité fiscale communale et la moyenne cantonale, ce qui permet à Denges de recevoir un soutien financier substantiel.

Cela explique en grande partie la diminution significative de la charge de péréquation, en dépit de l'augmentation de la facture de cohésion sociale, et contribue à un équilibre financier global favorable à la commune.

3.5 Autofinancement, dépenses d'investissement et cash-flow

L'autofinancement est à nouveau clairement positif et se situe à un niveau exceptionnel. Les investissements 2025 se sont élevés à environ CHF 500'000, ce qui, conjugué à une marge d'autofinancement très élevée, a entraîné une augmentation marquée de la trésorerie de CHF 926'452.

Les taux d'intérêt étant à la limite du négatif, il n'est actuellement pas possible de réaliser des placements rémunérateurs. La trésorerie est conservée sur les comptes courants.

3.6 Évolution de la dette

Denges n'a pas d'emprunt en cours au 31.12.2025. La Commune conserve une situation patrimoniale très saine.

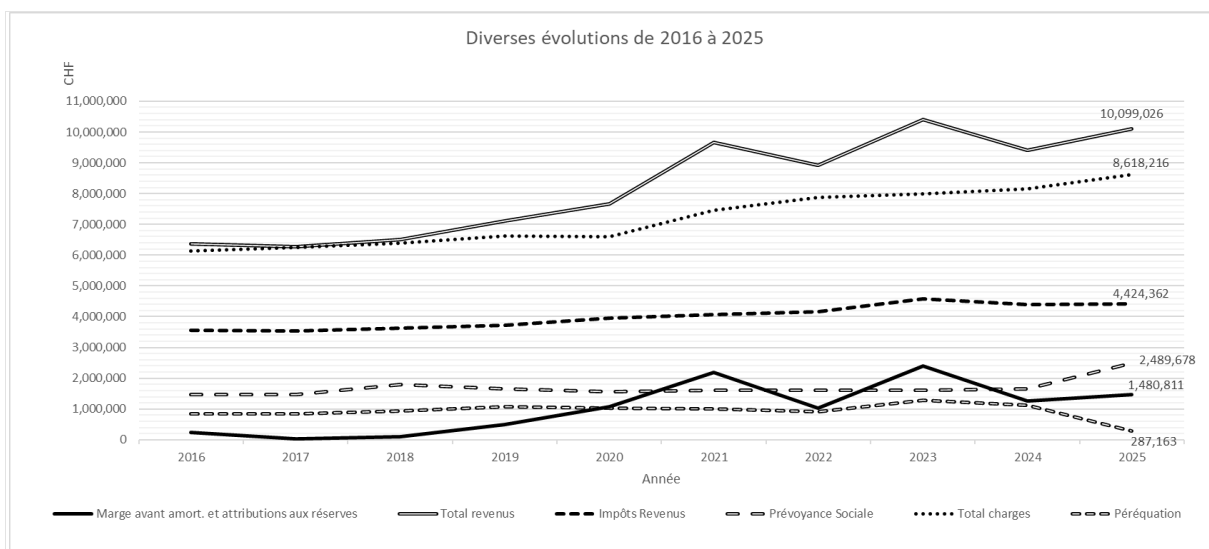
3.7 Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport du 12 mai 2026, la société BDO a révisé les comptes de la commune relatifs à l'exercice 2025.

La société BDO déclare que, sur la base d'un examen succinct, elle n'a pas relevé de faits qui laissent penser que les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 ne sont pas conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

3.8 Rétrospective 2016-2025

La Commission gestion-finances a extrait des données des années 2016 à 2025 afin d'illustrer l'évolution des comptes de la commune sur cette période de dix ans.



Il en ressort que, sur la période 2016-2025 :

- le total des revenus a augmenté de 58,5 %, passant de CHF 6.3Mio à CHF 10.1Mio ;
- le total des charges a augmenté de 40,4 %, passant de CHF 6.1Mio à CHF 8.6Mio ;
- l'impôt sur le revenu et la fortune a progressé de 24,1 %, passant de CHF 3.6 Mio à CHF 4.4Mio ;
- la marge avant amortissement (autofinancement) a très fortement augmenté, passant de CHF 235'496 à CHF 1'480'811, soit une multiplication par plus de six ;
- le résultat final s'établit en 2025 à un excédent record de CHF 798'124 (2024 : CHF 274'800), après avoir connu plusieurs exercices déficitaires entre 2016 et 2019.

La Commission relève que la croissance des revenus a été nettement supérieure à celle des charges, ce qui a permis le redressement durable du résultat depuis 2020. La moyenne de la marge d'autofinancement sur les dix derniers exercices (2016-2025) s'établit à environ CHF 1.0Mio, ce qui confirme la robustesse financière acquise par la commune.

Cette évolution remarquable, qui voit la commune passer en une décennie d'une succession d'exercices déficitaires à une situation financière exemplaire, sans dette et avec des réserves consolidées. La continuité et l'expérience à la tête du dicastère des finances y ont joué un rôle déterminant.

Il est encore à noter que la marge avant amortissement reste directement liée aux charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux. En effet, la Commission gestion-finances a évalué les charges imposées à la commune à environ 65% de la totalité des charges de la commune. Notre marge de manœuvre se situe uniquement dans les comptes de fonctionnements « Administration Générale », « Domaines & Bâtiments » et « Travaux ».

3.9 Perspectives et autres éléments

La Commune de Denges jouit aujourd'hui d'une situation financière saine et solide, sans dettes, grâce à une gestion rigoureuse et prudente des finances communales. Cette robustesse financière permet d'envisager sereinement une vision à long terme pour le développement et l'entretien des infrastructures communales, ainsi que la réalisation de projets au bénéfice des habitants.

Néanmoins, pour relever les défis futurs, il sera nécessaire que la nouvelle Municipalité élue continue d'appliquer une gestion financière rigoureuse et de grande qualité. Le maintien d'une approche prudente et responsable dans la gestion du budget restera indispensable afin de préserver la stabilité et la bonne santé financière de notre commune à long terme.

Ainsi, la commune pourra continuer à répondre efficacement aux besoins actuels et futurs de sa population tout en préservant son équilibre financier sur le très long terme.

4 Remerciements

La Commission tient à remercier la Municipalité, et spécialement Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances, de sa pleine collaboration pour les réponses rapides, précises et complètes données à nos questions.

Finalement, nous tenons à remercier Monsieur Monnin et son équipe pour leur engagement constant envers les finances communales au cours des vingt dernières années. Les comptes 2025 témoignent une fois de plus de la qualité de leur travail.

5 Conclusions

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal de Denges :

- d'accepter le rapport de gestion et les comptes de l'année 2025 tels que présentés par la Municipalité ; et
- de donner décharge à la Municipalité et à la Commission gestion-finances pour leurs mandats.

Denges, le 26 mai 2026

Pour la commission :

Yan Borboën
Président

Annexe :

- Questions et réponses concernant le rapport de gestion et les comptes

Questions de la Commission Gestion-Finances – Comptes communaux 2025

Page 2 – Rapport financier / Recettes fiscales

Personnes morales (impôts)

Les comptes 2025 affichent une baisse des revenus provenant des personnes morales par rapport à 2024 et au budget. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette diminution (départ d'entreprises, baisse de bénéfiques imposables, effets de la réforme fiscale, décompte cantonal) ? Cette tendance est-elle conjoncturelle ou structurelle, et quelles sont les projections pour 2026 ?

Selon notre perception de cette diminution, nous estimons qu'elle est due à un report de taxations cantonales. Nous n'avons pas de départs d'entreprises qui justifient cet état.

220.352.00 / 220.452.00 – Péréquation intercommunale

La charge de péréquation passe de CHF 1'666'452 (2024) à CHF 909'524 (2025) et le retour grimpe à CHF 574'960, auxquels s'ajoute un décompte final de CHF 47'400.80. Pouvez-vous expliquer cette évolution favorable et confirmer qu'elle est durable ?

Nous vous rappelons que l'année 2025 a marqué l'introduction du nouveau système péréquatif (NPV) qui rend les comparaisons avec la précédente difficile. Quant au retour, il s'explique par la rétrocession de 80% de la différence entre la moyenne cantonale et communale de l'impôt des personnes physiques et morales par tête (nous sommes inférieurs à la moyenne et bénéficions de ce retour).

Page 4 – Plan Énergie Climat Communal (PECC)

PECC – Investissement CHF 20'387.05 / Subvention CHF 47'941.90

Quand pourrons-nous amortir le Plan Énergie Climat Communal ? Quel est le plan d'amortissement prévu et la durée retenue ?

Le préavis prévoit l'amortissement par un prélèvement à la réserve pour investissements futurs.

Page 5 – Réserves et excédent de l'exercice

Réserve « Déchets ménagers » – CHF 75'109.68 au 31.12.2025 (attribution CHF 30'000)

Pouvez-vous nous expliquer ce que représente cette réserve, quel est son objectif (principe de couverture des coûts / autofinancement de la taxe), et comment l'attribution annuelle de CHF 30'000 a-t-elle été déterminée ?

Il est exact que ce compte « Déchets ménagers » est principalement financé par la taxe et fonctionne selon le principe des recettes affectées. L'excédent doit être alloué à la réserve, qui peut être utilisé soit pour des déficits futurs de ce dicastère ou l'amortissement futur des investissements lié à la collecte des déchets.

Réserve « Investissements futurs » – CHF 1'251'250.65 (sans attribution en 2025)

Compte tenu de l'excédent record de CHF 798'123.52 (vs budget CHF 70'100), pourquoi ne pas avoir affecté une partie de cet excédent à la réserve pour investissements futurs plutôt que de le porter intégralement au capital ?

Tenant compte de l'introduction prochaine au 1.1.2027 de MCH2, l'alimentation de la réserve « Investissements futurs » n'est plus possible.

Page 7 – Administration / Informatique

Achat matériel informatique – CHF 87'615.10 (budget CHF 60'000 ; 2024 : CHF 12'605)

Pouvez-vous détailler la nature de ces achats (postes de travail, serveurs, infrastructure réseau, licences) ? S'agit-il de remplacements ponctuels ou d'un cycle de renouvellement, et faut-il s'attendre à une stabilisation en 2026 ?

Nous avons changé de prestataire (suite à la défection du précédent), il s'agit donc de l'acquisition de programmes, licences et matériel lié à son utilisation.

Page 12 – Bâtiments / Cultes

Travaux liés à l'amiante

Quel a été le coût total (charges + investissements) des travaux liés au désamiantage en 2025 ? Sur quels comptes ces frais sont-ils ventilés et reste-t-il des travaux à effectuer dans d'autres bâtiments communaux ?

Les coûts figurent dans les comptes 352.314.00 et 352.315.00 pour environ CHF 35'000.00. A ce jour, il n'y pas de travaux liés à l'amiante dans d'autres bâtiments communaux, si ce n'est une mise à niveau de l'église et de la salle des jardins en ce qui concerne les prescriptions incendies.

Location de l'église pour d'autres cultes

La commune perçoit-elle une contribution financière lorsque l'église est mise à disposition d'autres communautés religieuses ? Si oui, sous quel compte ces revenus apparaissent-ils, et quel a été le montant encaissé en 2025 ? Si non, est-ce un choix politique délibéré ?

Les locations de l'église (culte orthodoxe) figurent dans le compte 353.427.00 pour un montant de CHF 1'881.00.

Page 14 – Routes / Domaine public

430.315.00 – Entretien installations et équipements (CHF 7'856.70)

De quelles machines et installations parle-t-on précisément (matériel de voirie, signalisation, équipements de déneigement) ?

La machine à désherber en location a nécessité une réparation.

430.423.00 – Location places de parc (aucun revenu en 2025)

Pourquoi ce compte n'enregistre-t-il aucun revenu alors qu'il est ouvert ? La commune dispose-t-elle de places de parc louables et y a-t-il un projet de mise en location ou de tarification ?

Ce compte a été ouvert lors de la location des places de parc communales sur le site des Ochettes et ensuite la location provisoire sur la place de l'église et à ce jour on peut sans autre le supprimer.

Page 15 – Parcs et cimetière

440.314.00 – Entretien parcs et cimetière

Le rapport indique une « économie budgétaire liée à la désaffectation du cimetière ». Pouvez-vous détailler ce que recouvre cette désaffectation, pourquoi le coût final est près de 5 fois supérieur à 2024 mais 38 % inférieur au budget, et si des coûts résiduels sont attendus en 2026 ?

La désaffectation d'une partie du cimetière a été réalisée en 2025, ce qui a provoqué des coûts supplémentaires par rapport à 2024. Le budget a été surévalué et l'année 2026 sera conforme.

Page 17 – Réseau d'assainissement

460.314.00 – Entretien canalisations et collecteurs

La sous-consommation est massive (environ 95 % par rapport au budget). Quels travaux planifiés n'ont pas été réalisés ? Sont-ils reportés en 2026 ? Cela a-t-il un impact sur l'état du réseau et sur l'attribution de CHF 215'000 à la réserve « Collecteurs et épuration » ?

Les travaux budgétés n'ont pas été réalisés, sans à ma connaissance un impact négatif sur l'état du réseau.

Page 20 – Subventions

710.352 – Excédent subventions à rembourser (CHF 105'757.45)

À quelle entité (Canton, Confédération, autre commune) et au titre de quel(s) projet(s) ces CHF 105'757.45 doivent-ils être remboursés ? Pourquoi un tel excédent — est-ce dû à un décompte final inférieur aux acomptes versés, ou à un surfinancement initial ?

Ce montant est à rembourser à l'AJEMA, et provient en majeure partie d'une participation supérieure de la part des parents, compte tenu de leur capacité financière.

Page 21 – Prévoyance sociale

720.351.08 – AJEMA (CHF 697'540 ; budget CHF 575'000 ; 2024 : CHF 380'392)

La charge AJEMA augmente de CHF 317'148 par rapport à 2024 (+83 %) et dépasse le budget de CHF 122'540. Quelles sont les causes (augmentation du nombre d'enfants placés, hausse des tarifs, nouvelles prestations, effet plein de la LAJE révisée) ? Quelle est la projection 2026 et la commune dispose-t-elle de leviers pour maîtriser cette charge ?

L'impact de l'arrivée dans le réseau AJEMA de la crèche « les Petites Couleurs » située sur le territoire de la commune était difficilement chiffrable par l'AJEMA. Le décompte final 2025 sera probablement en notre faveur.

720.351.01 – Facture cohésion sociale (CHF 1'795'363 ; 2024 : CHF 1'294'298 ; +CHF 501'065)

Comment expliquer cette forte hausse, cumulée à celle de l'AJEMA ? Quel est l'impact total des charges cantonales obligatoires sur les comptes 2025 ?

Comme l'indique la note en marge, elle est calculée par la nouvelle péréquation sur des bases différentes de la précédente.

Page 23 – Bilan / Trésorerie

1020.50 – Placements bancaires à court terme (CHF 1'000'000 en 2024 ; CHF 0 en 2025)

À quelles conditions (taux, durée, contrepartie bancaire) ce million était-il placé ? Pour quelle raison ce placement n'a-t-il pas été reconduit en 2025 ? Quel produit financier en a découlé, à mettre en regard du compte 220.422.00 qui chute à CHF 1'763.89 contre CHF 46'287.23 en 2024 ?

L'évolution des taux sur le marché des capitaux a rendu impossible ce type de placement. Les 2 placements effectués en 2025 étaient respectivement à 0.45%, puis 0.25%, ce type de placement n'était plus rémunéré dans le 2^{ème} semestre.

Disponibilités – Évolution de la trésorerie

Pouvez-vous nous expliquer l'évolution de la trésorerie, le besoin en fonds de roulement de la commune et la politique de placement adoptée pour 2026 (sécurité, rendement, diversification des contreparties bancaires) ?

L'augmentation de la trésorerie en 2025 provient de la marge d'auto-financement, puisque les investissements se sont élevés à env. CHF 500'000.00.

Les taux étant à la limite du négatif, il n'est pas possible de réaliser des placements.

**Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances.
Denges, le 12 mai 2026**

